

Image not found or type unknown



Vente de pavillon ou mise en location

Par **jbb**, le **20/06/2011** à **16:08**

Bonjour, rnvoilà ayant été muté a titre professionnel pour le 01 juillet , j ai mis mon pavillon en vente depuis janvier, ne trouvant pas d'acquéreur j'ai été voir une agence de location car si je n arriver pas à la vendre il fallait que je la loue pour ne pas payer deux loyers.rnL agence m'à trouver un locataire pour le 1 juillet et lui à fais signer un bail. J'ai un couple qui est venu me voir ce week-end est m'a fais une proposition de vente.rnMa question est: puis-je me rétracter en vers l'agence de location et sinon qu'arrivera t'il si je signe quand meme le compromis de vente.rnCordialement.

Par **vanceslas**, le **20/06/2011** à **18:10**

Bonsoir non si vous avez signé le bail il est trop tard et si vous signez quand même un compromis vous vendrez un bien occupé .rnEssayez de négocier avec les futurs locataires et l'agence qui a signé le bail sinon vous en prenez pour trois ans bonsoir